

AVIS PUBLIC

Propriété sise entre le 769 et 773, rue du Moulin-Larochelle (lot 4 472 117 du cadastre du Québec, lots projetés 6 453 212 à 6 453 214) secteur Saint-Jean-Chrysostome

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Est qui se tiendra le **mercredi 11 août 2021, à 18 h 30** par visioconférence, le conseil statuera sur les demandes suivantes :

- Rendre conforme, dans le cadre d'une opération cadastrale, la création de trois terrains desservis à construire :
 - une largeur minimale de terrain, mesuré à la ligne avant, à 5,08 mètres pour chacun des lots projetés, au lieu de 6 mètres ;
 - une largeur minimale de terrain, mesurée à 15 mètres de la ligne avant, à 5,08 mètres pour chacun des lots projetés, au lieu de 16 mètres ;tel que prescrit par l'article 16 et à la grille des spécifications pour la zone H1598 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément au *décret numéro 799-2021* en date du *21 juin 2021*, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **27 juillet 2021 au 10 août 2021**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 27 juillet 2021

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène Jomphe, chef de service

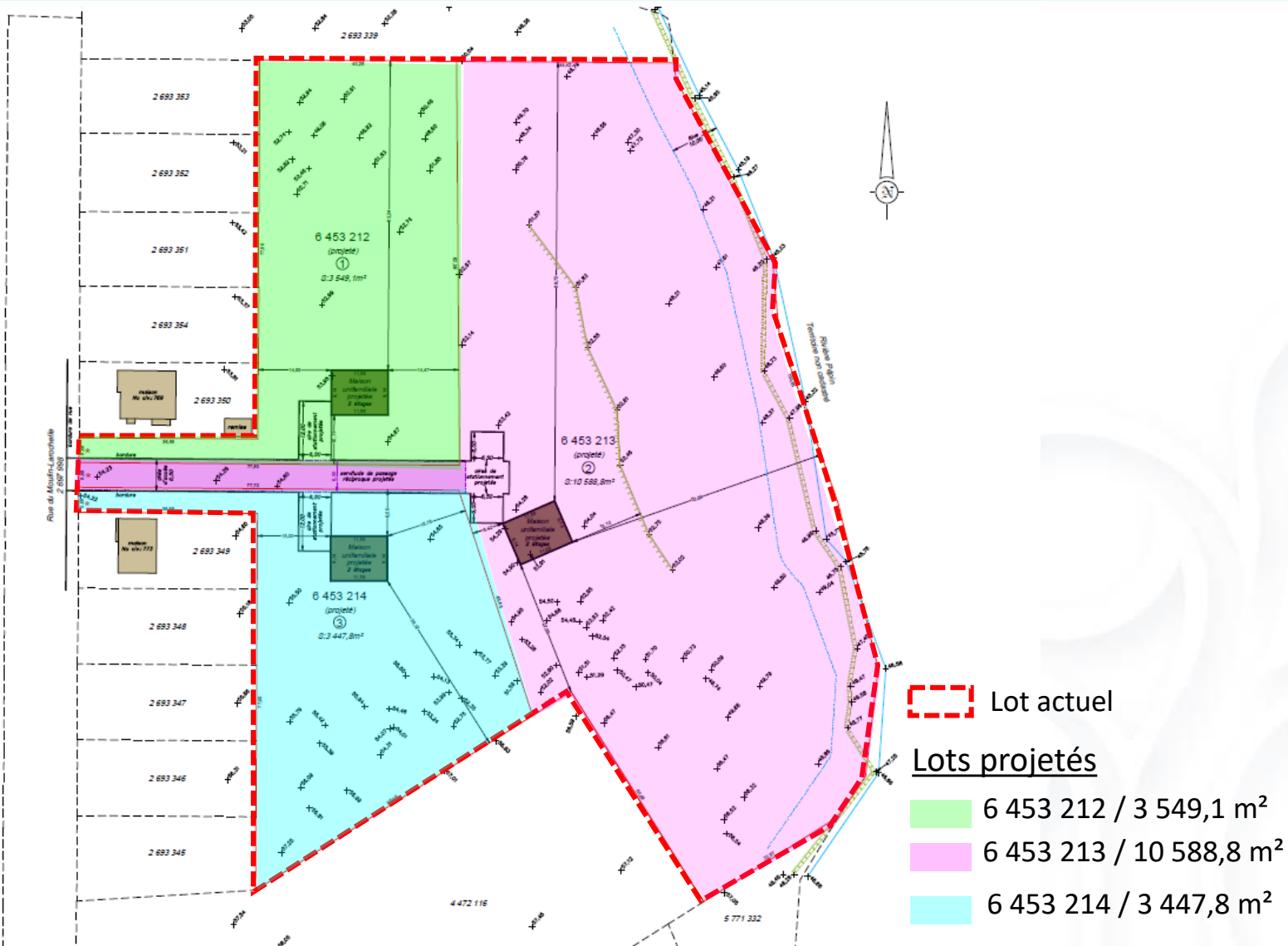


Informations pour analyse :

Dispositions règlementaires : Terrain desservi – Habitation unifamiliale isolée – Zone H1598

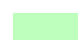


Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Largeur minimale d'un terrain (mesurée à la ligne avant)	6 mètres	5,08 mètres	0,92 mètre
Largeur minimale de terrain (mesurée à 15 mètres de la ligne avant)	16 mètres	5,08 mètres	10,92 mètres

- N'est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.



 Lot actuel

Lots projetés

-  6 453 212 / 3 549,1 m²
-  6 453 213 / 10 588,8 m²
-  6 453 214 / 3 447,8 m²

PLAN PROJET DE LOTISSEMENT

L'ARRÊTÉ (M-1858) N 472 117
 L'ARRÊTÉ (M-1858) N 453 212 & N 453 214
 Québec (Québec)
 Description foncière de Lévis
 Municipalité de la Ville de Lévis
 arrondissement Québec-Charlebois-200

Approuvé par:
 Marc Poulin

Echelle 1:500

Notes:
 Les mesures indiquées sur ce plan sont en mètres (m).
 La largeur du lot ne respecte pas la mesure minimale de 10,00 mètres exigée par le règlement.
 Une dérogation mineure accordée par la municipalité serait nécessaire afin de régulariser la situation.
 Date de la résolution ou registre foncier:
 07-05-2021
 Sujet à l'approbation municipale.

Légende

-  Eau
-  Bord de lot
-  Délimité
-  Cadastre ancien
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot
-  Rue de lot

Document d'appr.	
Version 1	15/05/2021
Version 2	16/05/2021

GIROUX Québec, 418-652-8100
 1111, rue de la Loi, 3^e étage
 Québec, QC G1R 3X9
 www.giroux.com

Québec, le 18 mai 2021

 Marc Poulin
 Député local

Dossier: 104-4038 Québec, le 18 mai 2021
 Québec, le
 Ville de Lévis
 1111, rue de la Loi, 3^e étage
 Québec, QC G1R 3X9

Formule B10-AJ

Plan projet de lotissement

Largeur minimale de terrain – Habitation unifamiliale isolée
Prescrite : 6 mètres (mesurée à la ligne avant)
16 mètres (mesurée à 15 mètres de la ligne avant)
Demandée : 5,08 mètres pour chacun des lots

